



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/211
13 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-troisième session
Genève, 18-20 novembre 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE
LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 novembre 2009, à 10 heures^{1, 2}

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux représentants de venir avec leur exemplaire de l'ensemble des documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/sc2/sc2/.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (carole.marilley@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la renvoyer au secrétariat de la CEE, une semaine au plus tard avant la réunion, soit par courrier électronique (carole.marilley@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils doivent appeler par téléphone le secrétariat de la CEE (poste 740 30 ou 734 57). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer:
 - a) État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer;
 - b) Amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer;
 - c) Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E.
3. Équipe spéciale chargée de la sûreté des chemins de fer.
4. Projet de chemin de fer transeuropéen.
5. Tendances du trafic ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
6. Facilitation du transport ferroviaire international:
 - a) Instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières;
 - b) État d'avancement du projet de lettre de voiture commune;
 - c) Interopérabilité et harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire;
 - d) Vers l'instauration d'un régime juridique ferroviaire unique dans la région paneuropéenne.
7. Investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant:
 - a) Tendances en matière d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe;
 - b) Financement de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant.
8. Activités d'organes de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Groupe de travail des transports par chemin de fer:
 - a) Comité des transports intérieurs;
 - b) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique;
 - c) Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays;
 - d) Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie.
9. Évaluations biennales et nouveau programme de travail (2010-2014).

10. Rapport de la Direction générale de l'énergie et des transports sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire et le plan de mise en place du Système de gestion du trafic ferroviaire européen.
11. Atelier sur l'accessibilité des voyageurs aux systèmes ferroviaires lourds:
 - a) Introduction;
 - b) Exposés faits par des experts invités;
 - c) Conclusions.
12. Élection du bureau des sessions pour les sessions de 2010 et de 2011 du Groupe de travail des transports par chemin de fer.
13. Évaluation biennale 2008-2009.
14. Questions diverses.
15. Dates de la prochaine session.
16. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/SC.2/211.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail des transports par chemin de fer est invité à adopter son ordre du jour.

Point 2. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

a) État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

2. Le Groupe de travail souhaitera sans doute noter que l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) compte désormais 27 Parties contractantes: Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

3. Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des lettres officielles adressées par le Secrétaire exécutif aux autorités nationales compétentes, les invitant à adhérer à l'Accord AGC.

b) Amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

Documents: ECE/TRANS/SC.2/2009/1, ECE/TRANS/SC.2/2009/2.

4. À l'issue de consultations avec les autorités nationales compétentes, le secrétariat a établi des amendements à apporter au réseau AGC dans les deux documents susmentionnés. Au terme d'un examen de ces propositions, les représentants des Parties contractantes se prononceront sur leur adoption.

5. Des informations détaillées sur l'Accord AGC, notamment le texte complet et actualisé de l'Accord, une carte du réseau AGC, un inventaire des normes énoncées dans les Accords AGC et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), ainsi que les notifications dépositaires pertinentes peuvent être consultés sur le site Web du Groupe de travail³.

c) Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E

Documents: Documents informels.

6. Le Groupe de travail souhaitera sans doute prendre note des résultats du recensement 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E et inviter tous les États membres à participer au recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E en 2010.

Point 3. Équipe spéciale chargée de la sûreté des chemins de fer

Documents: Documents informels.

7. Le Président de l'Équipe spéciale chargée de la sûreté des chemins de fer présentera un rapport intérimaire contenant des propositions de questions à aborder dans le rapport final.

Point 4. Projet de chemin de fer transeuropéen

Document: ECE/TRANS/SC.2/2009/3.

8. Le Directeur du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) informera le Groupe de travail des activités menées en 2009 et des plans pour les années suivantes (ECE/TRANS/SC.2/2009/3). Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner les moyens de renforcer sa collaboration dans le cadre du projet TER.

Point 5. Tendances du trafic ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Documents: Documents informels.

9. Il a été demandé aux représentants de l'Organisation de coopération des chemins de fer (OSJD) et des chemins de fer turcs (TCCD) et russes (RZD) d'informer le Groupe de travail des

³ <<http://www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html>>.

dernières tendances et projections en matière de trafic dans les corridors ferroviaires Europe-Asie.

Point 6. Facilitation du transport ferroviaire international

a) Instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières

Documents: Documents informels.

10. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux concernant la proposition d'annexe 9 à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières sur les points de passage des frontières des transports en chemin de fer, ainsi que d'autres instruments juridiques de la Commission économique pour l'Europe visant à faciliter les formalités de passage des frontières.

b) État d'avancement du projet de lettre de voiture commune

Documents: Documents informels.

11. Un représentant du Comité international des transports ferroviaires informera le Groupe de travail de l'état d'avancement du projet d'interopérabilité concernant la lettre de voiture commune CIM/SMGS.

c) Interopérabilité et harmonisation des conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire

Documents: Documents informels.

12. Le secrétariat a invité l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et l'Organisation de coopération des chemins de fer (OSJD) à présenter un rapport sur leurs activités communes visant à harmoniser les conditions d'exploitation des différents systèmes de transport ferroviaire. En outre, l'OSJD a été invitée à présenter un rapport sur sa collaboration avec l'Agence ferroviaire européenne (ERA) aux fins de l'amélioration de l'interopérabilité technique des systèmes de transport ferroviaire situés de part et d'autre de la frontière entre les pays de l'UE et ceux de l'Europe de l'Est. Le cas échéant, les membres du Groupe de travail souhaiteront sans doute examiner ces rapports.

d) Vers l'instauration d'un régime juridique ferroviaire unique dans la région paneuropéenne

Documents: Documents informels.

13. Après une introduction du secrétariat, le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner les moyens d'atteindre l'objectif stratégique du Comité international des transports, à savoir instaurer un régime juridique ferroviaire unique qui résoudrait le problème actuellement posé par la séparation des régimes de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et de l'Accord sur le trafic international des marchandises par chemin de fer (SMGS) (ECE/TRANS/166, par. 95 et 96). Un groupe d'experts informel pourrait élaborer un exposé de la situation pour la réunion du SC.2 de 2010.

Point 7. Investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant

a) Tendances en matière d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document: ECE/TRANS/SC.2/2009/4.

14. Le secrétariat présentera un rapport sur les tendances en matière d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire en plusieurs points de la région CEE.

b) Financement de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant

Documents: Documents informels.

15. Le Groupe de travail voudra certainement examiner l'exposé d'un expert invité sur les partenariats public-privé pour le financement de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant en période de postcrise.

Point 8. Activités d'organes de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Groupe de travail

a) Comité des transports intérieurs

Documents: ECE/TRANS/208, ECE/TRANS/2009/6, ECE/TRANS/2009/7, ECE/TRANS/2009/8.

16. La soixante et onzième session du CTI s'est tenue à Genève du 24 au 26 février 2009. Le Groupe de travail sera informé des décisions du Comité intéressant ses travaux.

b) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

Documents: ECE/TRANS/WP.24/123, ECE/TRANS/WP.24/125.

17. Le Groupe de travail sera informé des activités récentes du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24).

c) Groupe d'experts des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays

Documents: Documents informels.

18. Le secrétariat présentera le projet de rapport de la CEE sur les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays.

d) Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

Documents: Documents informels.

19. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la phase II du projet relatif aux liaisons de transport Europe-Asie.

Point 9. Évaluations biennales et nouveau programme de travail (2010-2014)

Document: ECE/TRANS/SC.2/2009/5.

20. Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante et unième session en novembre 2007, il avait approuvé des indicateurs de succès destinés à faciliter la mesure de ses réalisations escomptées en 2008 et 2009 (ECE/TRANS/SC.2/208, par. 27). Il souhaitera sans doute évaluer ses réalisations sur la base de ces indicateurs et étudier leur pertinence pour la période d'évaluation 2010-2011. Il devrait également analyser son programme de travail pour la période quinquennale 2010-2014.

21. Pour faciliter le débat, le secrétariat a élaboré un document dans lequel sont présentés les résultats disponibles du processus d'évaluation et les indicateurs de succès pour les activités du SC.2 en 2010 et 2011 (ECE/TRANS/SC.2/2009/5). Le document contient également des propositions visant à actualiser le programme de travail actuel du SC.2. Les propositions relatives aux indicateurs de succès et au programme de travail qui auront été adoptées par le Groupe de travail seront transmises au CTI à sa soixante-deuxième session (23-25 février 2010).

Point 10. Rapport de la Direction générale de l'énergie et des transports sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire et le plan de mise en place du Système de gestion du trafic ferroviaire européen

Documents: Documents informels.

22. Suite à une demande du Groupe de travail, un représentant de la Direction générale de l'énergie et des transports (DG TREN) de la Commission européenne informera le Groupe de travail de l'état d'avancement de la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire et du plan de mise en place du Système de gestion du trafic ferroviaire européen.

Point 11. Atelier sur l'accessibilité des voyageurs aux systèmes ferroviaires lourds

a) Introduction

23. À sa réunion de novembre 2008, le Groupe de travail a décidé d'organiser, lors de sa soixante-troisième session, un atelier sur l'accessibilité des systèmes ferroviaires lourds aux voyageurs. L'atelier a été préparé par la Division des transports de la CEE, en collaboration avec le Groupe des activités relatives à la population de la CEE et le Forum international des transports (FIT). Étant donné que la plupart des voyageurs âgés et handicapés qui bénéficient de voitures et de gares ferroviaires accessibles sont des femmes, l'atelier peut être considéré comme la contribution du SC.2 aux travaux du Comité des transports intérieurs en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes.

b) Exposés faits par des experts invités

Documents: Documents informels.

24. Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner les exposés des experts invités sur certains aspects de l'accessibilité des voyageurs dans le secteur ferroviaire.

c) Conclusions

25. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter des conclusions qui reflètent les exposés faits pendant l'atelier ainsi que les discussions auxquels se sont livrés les participants.

Point 12. Élection du bureau des sessions pour les sessions de 2010 et de 2011 du Groupe de travail

26. Le Groupe de travail procédera à l'élection du Président et du Vice-Président de ses sessions de 2010 et 2011.

Point 13. Évaluation biennale 2008-2009

Document: ECE/TRANS/SC.2/2009/6.

27. L'un des indicateurs d'efficacité des transports ferroviaires utilisés par le CTI dans le cadre de l'évaluation biennale est le «degré de satisfaction mesuré dans le cadre d'enquêtes» auprès des participants aux sessions du SC.2 (document informel n° 11 (2008) du Bureau, p. 5). Le secrétariat présentera un questionnaire visant à évaluer la session (ECE/TRANS/SC.2/2009/6) et invitera les représentants à le remplir. Les réponses au questionnaire constitueront un outil précieux pour l'estimation de l'indicateur d'efficacité susmentionné.

Point 14. Questions diverses

Documents: Documents informels.

28. Un représentant du projet Ferroworld informera le Groupe de travail des activités de projet prévues.

Point 15. Dates de la prochaine session

29. La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir à Genève, du 17 au 19 novembre 2010.

Point 16. Adoption du rapport

30. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6), le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion pour adoption par le Groupe de travail. Cette liste sera ultérieurement insérée dans le rapport de la session, une fois celui-ci établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat.
